

---

---

**N° 1996-0935 - déplacements et voirie - Ecully - Acquisition de diverses parcelles situées chemin des Balmes et appartenant à l'association syndicale du lotissement Les Eaux Vives - Département de l'action foncière -**

---

---

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 6 septembre 1996, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition par la communauté urbaine de Lyon, en vue de l'élargissement du chemin des Balmes à Ecully, de diverses parcelles d'une superficie totale de 221 mètres carrés, à détacher de la propriété située en bordure sud de ladite voie et appartenant à l'association syndicale du lotissement Les Eaux Vives.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, ces parcelles seraient acquises gratuitement en application des dispositions de l'arrêté de permis de lotir n° 69-081-90-004 du 30 avril 1991 ;

**B - Propose** d'approuver ce document et de l'autoriser à signer l'acte authentique à intervenir ;

Vu ledit document ;

Vu l'arrêté de permis de lotir n° 69-081-90-004 en date du 30 avril 1991 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

**DELIBERE**

**Approuve** ce document et autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,